

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DEPARTEMENT DE L'HERAULT

### ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

#### COMMUNE DE MARSEILLAN

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Mardi 28 mars 2023 à 18h00**, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire**.

**Présents** : Y MICHEL ; M. ROUVIER ; W. BIGNON ; G. REQUENA ; J-C ARAGON ; S. ALLEMAND ; M. IBARS ; A. KELLY ; L. GASC ; J-D. POUSSIER ; C. PROUTEAU ; M. PEREZ ; B. DANIS ; C. AZAIS ; S. JEAN ; J-M. DUMAS ; C. PINO ; C. BASTIDE ; J. GROSSO ; D. SAUVADE

**Absents représentés** : M-C. FABRE DE ROUSSAC par W. BIGNON ; N. LECLERC par M. ROUVIER ; D. CUPOLI par L. GASC ; A. CHOUKROUN par B. DANIS ; S. MARTI par C. AZAIS ; L. DELAITE par C. PROUTEAU ; D. VIALAS par S. JEAN ; A. ZAKHARY par J. GROSSO

**Absent** : JF. MARY

### 18. Achat d'une partie des parcelles cadastrées BC 19, BC 14 et BC 15 pour l'aménagement du chemin du Caval

Dans le cadre de sa politique d'aménagement et de gestion des biens communaux, la commune a décidé la création d'un nouveau stade, d'un nouveau club house ainsi que d'un parking de près de 150 places.

Ce projet nécessite un aménagement du chemin du Caval, situé aux droits du château d'eau, route de Pomérols.

Pour se faire, la ville doit acquérir une partie des parcelles suivantes :

- Parcelles cadastrées BC 19, BC 14 et BC 15, situées en zone agricole, appartenant à Monsieur MATHIEU Tony.

L'estimation de la DGFIP n'étant pas nécessaire pour un montant de moins de 180 000 €, une proposition à 20€/m2 pour un total de 13 505,60 € a été faite à Monsieur MATHIEU Tony qui a accepté l'offre.

Ci-dessous le tableau récapitulatif :

Section cadastrale	Numéro cadastral	Adresse postale	Acquéreur	Prix (€/m2)	Surface cédée (environ)	Prix total
BC	19 (en partie)	Pioch de Pire	Ville de Marseillan	20€/m2	38,64 m2	13 505,60€
BC	14 (en partie)	Pioch de Pire	Ville de Marseillan	20€/m2	316,75 m2	
BC	15 (en partie)	Pioch de Pire	Ville de Marseillan	20€/m2	319,89 m2	

Il appartient au conseil municipal :

**D'accepter** l'achat des parcelles :

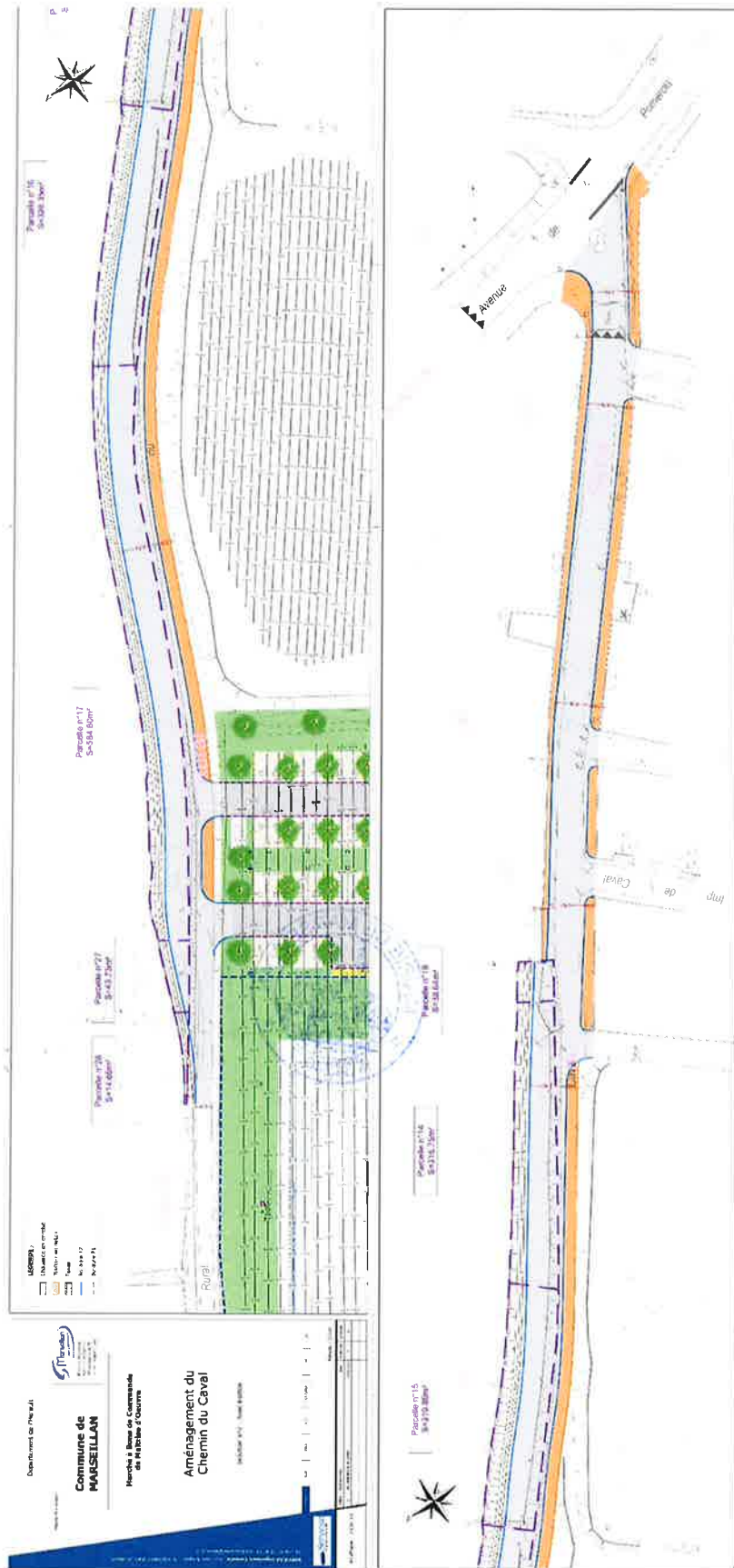
Section cadastrale	Numéro cadastral	Adresse postale	Acquéreur	Prix (€/m2)	Surface cédée (environ)	Prix total
BC	19 (en partie)	Pioch de Pire	Ville de Marseillan	20€/m2	38,64 m2	13 505,60€
BC	14 (en partie)	Pioch de Pire	Ville de Marseillan	20€/m2	316,75 m2	
BC	15 (en partie)	Pioch de Pire	Ville de Marseillan	20€/m2	319,89 m2	

Tous les frais, droits et autres étant à la charge de la ville.

**De donner** délégation de signature à M. le Maire ou son représentant pour tous les éléments afférents à ce dossier.

Il convient d'en délibérer.





**LE CONSEIL**  
Entendu l'exposé du Rapporteur,  
Après en avoir délibéré,  
**A LA MAJORITE**  
**Pour 23**  
**Contre 3 : C. PINO ; C. BASTIDE ; D. SAUVADE**  
**Abstention 2 : J. GROSSO ; A. ZAKHARY**

**DECIDE**

**D'accepter** l'achat des parcelles :

Section cadastrale	Numéro cadastral	Adresse postale	Acquéreur	Prix (€/m2)	Surface cédée (environ)	Prix total
BC	19 (en partie)	Pioch de Pire	Ville de Marseillan	20€/m2	38,64 m2	13 505,60€
BC	14 (en partie)	Pioch de Pire	Ville de Marseillan	20€/m2	316,75 m2	
BC	15 (en partie)	Pioch de Pire	Ville de Marseillan	20€/m2	319,89 m2	

Tous les frais, droits et autres étant à la charge de la ville.

**De donner** délégation de signature à M. le Maire ou son représentant pour tous les éléments afférents à ce dossier.

**La secrétaire de séance**

**Pour extrait conforme,  
Le Maire  
Yves MICHEL**